



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 103984

Texte de la question

M. Olivier Jardé attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants concernant la situation des orphelins de guerre. En réponse à la question n° 73860 publiée au *Journal officiel* le 16 mars 2010, le ministère l'a informé qu'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre serait créée. Il souhaite connaître les conclusions de cette commission concernant les dispositifs juridique et financier retenus à l'issue des travaux ainsi que les modalités d'application proposés au Gouvernement. Les enfants, dont les parents ont été tués au cours de confrontations avec les occupants pendant la Seconde Guerre mondiale, n'ont pas obtenu réparation du préjudice subi.

Texte de la réponse

À la suite du rapport de la Commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, mise en place par le Premier ministre, le Gouvernement examine les améliorations qu'il serait possible d'apporter à ce dispositif. Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement s'attache à définir la solution qui tient le plus grand compte de l'équité et corrige les principales inégalités constatées, dans l'application de la notion de victimes d'actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi qu'un projet de décret unique a été préparé à la demande du Premier ministre. Il se trouve actuellement en phase d'approbation.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103984

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3263

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5088